**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**(R.C.)**

**Maître d’ouvrage :**

 **Commune de CLEDER**

 **Mairie de CLEDER**

 1, Place du Charles de Gaulle – 29233 CLEDER

 Tel: 02 98 69 40 09 – fax: 02 98 69 47 99 – mairie@ville-cleder.fr

**Maître d’œuvre :**

 **Commune de CLEDER**

 **Mairie de CLEDER**

 1, Place du Charles de Gaulle – 29233 CLEDER

 Tel: 02 98 69 40 09 – fax: 02 98 69 47 99 – mairie@ville-cleder.

**Objet du marché :**

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE VESTAIRES de FOOTBALL MODULAIRES**

**AU STADE VELODROME**

**Procédure :**

 **Procédure adaptée**

 en application de l’article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

**Remise des offres :**

 Date limite de réception : **lundi 14 novembre 2016**

 Heure limite de réception : **12 h**

 Lieu de réception : **Mairie de CLEDER**

 1, Place du Charles de Gaulle – 29233 CLEDER

Article 1. Objet et Forme du marché

1-1-Objet du marché

Le présent marché concerne la fourniture et le montage de vestiaires de football modulaires au stade vélodrome sur la commune de CLEDER.

1-2-Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application de l’article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1-3-Localisation du marché

Commune de CLEDER, Stade Vélodrome Rue de l’Armorique

Article 2. Condition de la consultation

2-1-Décomposition en tranches et lots

Sans objet

2-2-Complément à apporter au C.C.T.P.

Si l’entrepreneur choisit une solution technique différente de celles proposées au C.C.T.P., il devra compléter le C.C.T.P. en indiquant les caractéristiques techniques du matériau employé (notice technique à joindre à l’offre).

2-3-Variantes et options

Les variantes sont précisées dans le CCTP

2-4-Délai d’exécution

Les travaux devront impérativement être terminés pour **fin FEVRIER 2017**

Le délai des travaux est à fixer dans l’acte d’engagement et sera un critère pour l’attribution du marché

2-5-Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l’ouvrage se réserve le droit d’apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n’élever aucune protestation à ce sujet. Si, cependant l’étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-6-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-7-Modalités d’attribution

Les marchés pourront être conclus avec un seul et même titulaire.

Article 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le Dossier de Consultation est téléchargeable sur le site **amf29.fr marchés publics**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

L’unité monétaire sera l’€uro.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.**

**Les pièces du marché (acte d’engagement, CCTP, Descriptifs techniques détaillés) seront datés et signés par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s).**

3-1-Modalités de retrait du dossier de consultation

Le Dossier de candidature sera à retirer après :

Mairie de CLEDER

1, Place du Charles de Gaulle

 29233 CLEDER

Tel: 02 98 69 40 09 – fax: 02 98 69 47 99

mairie@ville-cleder.fr

Il est également téléchargeable gratuitement sur le site de [l’AMF](http://www.e-megalisbretagne.org) 29

3-2-Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

· Le règlement de consultation (R.C.)

· l’acte d’engagement (A.E.)

· le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

3-3-Composition de l’offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée.

**L’enveloppe contiendra les pièces suivantes :**

. Le candidat fournira tous les papiers nécessaires pour justifier ses capacités de satisfaire aux exigences du présent marché.

Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d’un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.

 · L’attestation sur l’honneur que le candidat n’a pas fait l’objet, au cours des 5 dernières années,

d’une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail. En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet justifiant que le candidat a bien été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d’exécution du marché.

· Un extrait Kbis – ou carte d’identification justifiant de l’inscription au Répertoire des Métiers – selon la situation du candidat.

· Les attestations d’assurance en cours de validité (civile et décennale).

· Les références pour des prestations similaires récentes avec, pour chacune d’elles, le certificat de capacité indiquant la nature des prestations et le montant financier de l’opération.

**Les candidats doivent fournir les attestations de l’année 2013, 2014 et 2015.**

· Les qualifications et les références des entreprises sous-traitantes

· L’acte d’engagement (A.E), complété, daté, signé et apposé du cachet du candidat.

· Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification (partie commune à tous les lots et partie propre au lot considéré). Une annexe sur la nature des ouvrages, qui, à son avis, ont été omises dans le CCTP de base de consultation, pourra être jointe au CCTP.

· Un mémoire justificatif des dispositions que l’entrepreneur se propose d’adopter pour l’exécution des travaux.

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l’entrepreneur. Il pourra y être joint :

* des plans d’ensemble et de détail explicitant les offres,
* la liste des cotraitants qui, tout en n’étant pas désignée au marché, seront proposés, après sa passation, à l’accord du maître d’ouvrage, sachant qu’ils devront s’engager à respecter les articles de la loi du 6 décembre 1976 et du décret du 19 août 1977 au même titre que l’entreprise titulaire du marché,
* les indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement les références des fournisseurs correspondants,
* un programme d’exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire, la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier,
* des indications concernant les procédés d’exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés,
* L’acte d’engagement dûment rempli et signé
* Les bordereaux de présentation des prix
* Le règlement de consultation

3-4- Conditions d’envoi ou de remise de l’offre

L’offre sera transmise sous pli cacheté

Elle portera les mentions suivantes :

« Offre pour les travaux de rénovation de la salle omnisports de CLEDER »

« Ne pas Ouvrir »

Candidat : …………………………………

L’offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à :

Mairie de CLEDER

A l’attention de M. Le Maire

 1, Place du Charles de Gaulle

 29233 CLEDER

avant la date et l’heure indiquées dans la page de garde du présent dossier ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l’être à la première adresse susvisée, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 4. Jugement des Offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics, articles 52 à 55.

Les critères suivants seront utilisés pour déterminer l’offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères ci-dessous:

1. Prix des prestations (55%)
2. Délai (10%)
3. Valeur technique (35%)

Article 5. Renseignement d’ordre Juridique, Economique, Financier et Technique

5-1-Sous-traitance

La sous-traitance est soumise à l'acceptation de la Personne Publique. Dans le cas où la sous-traitance serait envisagée au moment de la remise de l’offre, les candidats devront remplir l’acte de sous-traitance qui sera annexé à l'Acte d'Engagement.

5-2-Modalités de paiement et nature des prix

Les paiements se feront sur présentation de situations mensuels et le solde en fin de travaux.

Conformément à l’article 98 du CMP 2006, le délai administratif de paiement des acomptes et du solde est de 30 jours. Le montant du marché est conclu à un prix ferme et définitif, non révisable et non actualisable.

5-3-Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

* Renseignements administratifs et techniques:

Mairie de CLEDER

1, Place du Charles de Gaulle

 29233 CLEDER

Tel: 02 98 69 40 09 – fax: 02 98 69 47 99

mairie@ville-cleder.fr